

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES
(BMJ)**

Délibération : **12.2019.076**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

Séance du : **10 décembre 2019**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 décembre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL,
Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne
DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-
Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

Pour favoriser les initiatives des jeunes, la Ville propose le dispositif des «Bourses Municipales des Jeunes » : coup de pouce qui s'adresse à des Saint-Genois, de 17 à 25 ans, résidant sur la commune depuis au moins un an.

Il permet de concrétiser un projet personnel ou collectif, tels une formation ou un voyage solidaire. En échange, le jeune s'engage dans une ou des actions citoyennes sur la commune et notamment auprès des associations du territoire (aide aux devoirs, appui lors d'un événement local...)

Actualisé et complété par délibération du 26 mars 2019, le dispositif a notamment été étendu aux jeunes de 17 ans ...et le Maire est autorisé à verser aux bénéficiaires le montant de BMJ attribué dans la limite des crédits fixés par la délibération annuelle des subventions.

Pour 2019, ladite délibération du 8 mars 2019, mentionne 8000€ destinés à ce dispositif.

Or cette année, après une campagne de communication menée tant auprès des jeunes que des associations, une augmentation des dossiers a été observée, passant de 7 dossiers en 2018 à 15 demandes dont trois projets solidaires.

Aussi, afin de poursuivre les actions dans ce cadre, il est proposé d'inscrire un complément de crédit de 675€, soit une enveloppe annuelle 2019 de 8 675€

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à attribuer un crédit global de 8 675€ pour le dispositif des BMJ 2019.
- DIRE que les crédits sont inscrits comptablement en dépenses 520 / 6574
- **VERSER** aux bénéficiaires, les subventions attribuées.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.